



À Lévis-Sauvé, nous accordons beaucoup d'importance aux situations d'intimidation.

Voici quelques instances ou organismes auxquels vous pouvez faire appel :

- CLSC Verdun : 514 766-0546
- Police sociocommunautaire : 514 280-0416
- Ligne parents : 1 800 361-5085
- Ligne jeunes : 1 800 263-2266
- Site du MÉES :
<http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-the-matiques/intimidation-et-violence-a-lecole/>



COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS

École Lévis-Sauvé
655, rue Willibrord, Verdun (Québec) H4G 2T8
Tél . : 514 765-7585

<https://levissauve.ecoleverdun.com/>



PROCOLE D'INTERVENTION POUR CONTRER L'INTIMIDATION 2017•2021

Protocole d'intervention pour contrer l'intimidation

Pour contrer toute situation d'intimidation, l'école Lévis-Sauvé s'est munie d'un protocole d'intervention. Voici une synthèse de ce protocole d'intervention.

L'intimidation est tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées. Il a pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de léser, blesser, opprimer ou ostraciser la victime. Suite à l'analyse de la situation ou d'un événement, s'il en est conclu qu'il s'agit d'intimidation, voici ce qui est entrepris :

À chacune des situations, les membres du personnel de l'école ainsi que les parents des élèves concernés seront informés. De plus, l'équipe école offrira du soutien aux élèves et/ou à la classe selon le besoin.

1^{er} événement

- Signaler l'événement à la direction
- Établir un contrat d'engagement avec l'intimidateur(trice), selon l'âge
- Donner une ou plusieurs conséquences parmi les suivantes (liste non exhaustive) :
 - Faire une réflexion écrite ou une recherche sur l'intimidation
 - Être retiré de l'endroit où l'intimidation a eu lieu ou retiré des activités lors de certains moments de la journée
 - Réparer le geste fautif ou rédiger une lettre d'excuses, adaptée à l'âge de l'élève
- Faire un suivi et un retour sur la situation auprès de l'intimidé(e), de l'intimidateur(trice) ainsi qu'auprès de leurs parents.

2^e événement

- Signaler l'événement à la direction
- Impliquer l'agent sociocommunitaire du service de police
- suspendre l'élève intimidateur(trice) à l'interne
- Faire un suivi et un retour sur la situation auprès de l'intimidé(e), de l'intimidateur(trice) ainsi qu'auprès de leurs parents.

3^e événement

- Signaler l'événement à la direction
- suspendre l'élève intimidateur(trice) à l'externe
- Impliquer les ressources scolaires et le service EDA
- Impliquer l'agent sociocommunitaire du service de police
- Faire un suivi et un retour sur la situation auprès de l'intimidé(e), de l'intimidateur(trice) ainsi qu'auprès de leurs parents.

L'équipe-école se réserve le droit de passer à l'étape suivante, selon la gravité de l'événement ou l'urgence de la situation.